

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA VALÉE DE LA BRUCHE (BAS-RHIN 67)  
PROJET D'ÉQUIPEMENT AQUATIQUE A LA BROQUE



**ETUDE D'EXECUTION  
DOSSIER CONSULTATION DES ENTREPRISES  
(DCE – EXE)**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **05/10/2018 à 12 heures**

A Rouen  
Le 24 Aout 2018

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>ARCHITECTE MANDATAIRE</b></p>  <p>OCTANT ARCHITECTURE</p>           | <p><b>11, rue de Dumont d'Urville<br/>CS 91312<br/>76178 ROUEN cedex 1– France</b><br/>☎ : 02.35.59.64.40<br/>☎ : 02.35.60.50.20<br/>@ : octant@octant-architecture.fr</p> | <p>ÉCONOMISTE<br/>PAYSAGE<br/>ACOUSTIQUE</p> |
| <p><b>BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES</b></p>  <p>soja<br/>ingénierie</p>      | <p><b>11, rue de Dumont d'Urville<br/>CS 91312<br/>76178 ROUEN cedex 1– France</b><br/>☎ : 02.32.91.02.98<br/>☎ : 02.35.61.38.41<br/>@ : bet@soja-ing.fr</p>               | <p>FLUIDES</p>                               |
| <p><b>BUREAU D'ETUDES STRUCTURE</b></p>  <p>SEBAT<br/>BUREAU D'ETUDES</p> | <p><b>11, rue de Dumont d'Urville<br/>CS 91312<br/>76178 ROUEN cedex 1– France</b><br/>☎ : 02.35.65.00.03<br/>☎ : 02.35.65.67.70<br/>@ : bet@sebat-ing.fr</p>              | <p>STRUCTURE</p>                             |
| <p><b>ARCHITECTES ASSOCIES</b></p>  <p>m-associés<br/>ARCHITECTES</p>     | <p><b>9 rue Jean Marie Lehn<br/>67129 MOLSHEIM</b><br/>☎ : 03.88.38.24.68<br/>☎ : 03.88.49.82.49<br/>@ : contact@m-associés-architectes.fr</p>                             | <p>ARCHITECTES ASSOCIES</p>                  |

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Maître de l'ouvrage et pouvoir adjudicateur :**

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche  
114 Grand'Rue  
67 130 SCHIRMECK

**Objet de la procédure de marché public :**

Projet de construction d'un équipement aquatique à La Broque (67)

**Procédure de marché public suivie :**

Procédure adaptée passée en application des articles 22 et 27 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le lot 12 Pentagliss.

**Référence dossier :**

EQUIPEMENT AQUATIQUE LOT PENTAGLISS

**Personne habilitée à donner des renseignements (article 130 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) :**

M. le Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

**Comptable public assignataire des paiements :**

M. le Trésorier de Schirmeck

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ .....   | 4  |
| 1.1. Description – Objet du marché : .....   | 4  |
| 1.2. Forme des marchés conclus : .....   | 4  |
| 1.3. Décomposition de la procédure de marché public : .....  | 4  |
| ARTICLE 2. LIEU D'EXECUTION.....   | 4  |
| ARTICLE 3. OPTIONS ET VARIANTES.....   | 5  |
| 3.1. Description générale des travaux : .....  | 5  |
| 3.2. Quantités : .....   | 5  |
| 3.3. Options : .....   | 5  |
| 3.4. Variantes : .....   | 5  |
| ARTICLE 4. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX.....  | 5  |
| ARTICLE 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....   | 6  |
| 5.1. Cautionnement et garantie exigés : .....  | 6  |
| 5.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : ..... | 6  |
| 5.3. Conditions de participation des concurrents .....   | 6  |
| 5.4. Conditions particulières d'exécution .....  | 6  |
| ARTICLE 6. PROCEDURE APPLICABLE .....  | 6  |
| 6.1. Type de procédure .....   | 6  |
| 6.2 Retrait du dossier de consultation .....   | 6  |
| 6.3 Date limite de réception des offres.....   | 7  |
| 6.4 Modalités de remise des offres.....  | 7  |
| 6.4.1. Dossier à fournir par les candidats à titre d'offre (+ une copie sous format CD-Rom)                        | 7  |
| 6.4.2. Conditions d'envoi des offres sous forme papier .....   | 8  |
| 6.4.3. Modalités générales de dépôt des plis par voie électronique .....   | 9  |
| 6.4.4. Contrôle de l'intégrité des fichiers transmis à titre d'offre .....   | 10 |
| 6.5. Analyse et jugement des plis.....   | 11 |
| 6.5.1. Sélection des candidatures .....  | 11 |
| 6.5.2. Jugement des offres .....   | 11 |
| 6.5.3. Attribution du marché .....   | 13 |
| 6.6. Renseignements d'ordre administratif .....  | 13 |
| 6.6.1. Contenu du dossier de consultation.....   | 13 |
| 6.6.2. Consultation sur place de documents complémentaires.....  | 13 |
| 6.6.3. Visites des lieux d'exécution.....  | 13 |
| 6.6.4. Coordonnées permettant d'obtenir des renseignements complémentaires.....                                    | 13 |
| 6.6.5. Modification de détails du dossier de consultation .....  | 13 |
| 6.6.6. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre ou la demande de participation .....                   | 14 |
| 6.6.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre ..                          | 14 |
| 6.7. Rematérialisation de l'offre sous forme électronique .....  | 14 |
| 6.8 Voies de recours .....   | 14 |

## ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE

### 1.1. Description – Objet du marché :

Le présent marché de travaux a pour objet le projet de construction d'un équipement aquatique à La Broque. Et plus particulièrement la relance du lot 12 Pentagliss.

### 1.2. Forme des marchés conclus :

Il s'agit d'une procédure adaptée pour le lot 12 Pentagliss. La présente consultation donnera lieu à des marchés ordinaires.

Chaque lot fait l'objet d'un marché public.

Les classifications CPV concernées sont :

Objet principal 45212212-5 / 45454000-4

### 1.3. Décomposition de la procédure de marché public :

Les travaux objet de la présente procédure sont divisés en **17 lots**.

Ces lots (avec leur nomenclature) sont les suivants :

| <i>Lots</i>      | <i>Intitulé du lot</i>   | <i>Classification principale CPV</i>                       |
|------------------|--|--|
| LOT N° 01        | TERRASSEMENTS – FONDATIONS – GROS-ŒUVRE  | 45223220-4   |
| LOT N° 02        | CHARPENTE BOIS LAMELLE COLLE   | 45261100-5   |
| LOT N° 03        | COUVERTURE – ETANCHEITE  | 45261210-9   |
| LOT N° 04        | BARDAGE – VETURE   | 45262650-2   |
| LOT N° 05        | MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES ALUMINIUM -<br>SIGNALETIQUE                 | 45421000-4   |
| LOT N° 06        | METALLERIE   | 44316500-3 /<br>45421000-4                                 |
| LOT N° 07        | AGENCEMENTS INTERIEURS BOIS  | 45421000-4   |
| LOT N° 08        | ETANCHEITE LIQUIDE – REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX CARRELES                        | 45431000-7 /<br>45430000-0                                 |
| LOT N° 09        | PEINTURE – PLAFONDS SUSPENDUS – CORRECTION ACOUSTIQUE                              | 45445400-8 /<br>45432111-5 /<br>45421146-9 /<br>45323000-7 |
| LOT N° 10        | EQUIPEMENTS DE VESTIAIRES – CABINES – CASIERS                                      | 45212230-7   |
| LOT N° 11        | EQUIPEMENTS DE PISCINE   | 43324100-1   |
| <b>LOT N° 12</b> | <b>PENTAGLISS</b>  | <b>43324100-1</b>  |
| LOT N° 13        | SAUNAS   | 45211370-3   |
| LOT N° 14        | TRAITEMENT D'EAU – ANIMATIONS AQUATIQUES   | 45232430-5   |
| LOT N° 15        | TRAITEMENT D'AIR – CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRES                              | 45331000-6 /<br>45330000-9                                 |
| LOT N° 16        | ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES – GESTION INFORMATIQUE –<br>CONTROLE D'ACCES | 45311000-0 /<br>42961100-1                                 |
| LOT N° 17        | VRD – ESPACES VERTS  | 45112500-0 /<br>45112100-6 /<br>45112710-5                 |

## ARTICLE 2. LIEU D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés près de la Rue du Général De Gaulle 67 130 La Broque.

## ARTICLE 3. OPTIONS ET VARIANTES

### 3.1. Description générale des travaux :

Ces travaux ont pour objet de réaliser l'extension d'une piscine comportant principalement :

- un bassin sportif de 25 x 12,50 ml ;
- un bassin santé de 15 x 10 ml ;
- un pentagliss de 4 x 20ml ;
- une aire de jeux d'environ 18m<sup>2</sup> ;
- l'aménagement extérieurs et d'agrément (5 100 m<sup>2</sup>)
- l'aménagement extérieur d'accès et de stationnement (7 600 m<sup>2</sup>)

La surface de construction du bâtiment est d'environ 3 015m<sup>2</sup> et les aménagements extérieurs de 12 700m<sup>2</sup>.

Le délai des travaux est de 18 mois dont 2 mois de préparation.  
L'ouverture de l'équipement est prévue pour deuxième trimestre 2019.

### 3.2. Quantités :

La décomposition du prix global et forfaitaire est renseignée au niveau du quantitatif.

### 3.3. Options :

#### 1) Options au sens du droit communautaire :

Dans un délai de 3 ans à compter de la notification du lot ou du marché concerné, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de passer un marché négocié sans mise en concurrence pour des prestations similaires avec le titulaire dudit lot ou marché et ce en application des articles 30.1-7° du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

#### 2) Pas d'option proposée dans ce projet.

### 3.4. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 4. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai global d'exécution de l'opération objet de cette procédure de marché public est de **18 mois de travaux compris période de préparation et congés payés, hors intempéries**. Il court à compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution du lot Gros Œuvre.

Il appartient à chaque entreprise d'organiser les congés de son personnel pour maintenir sur site l'effectif complet pour une activité continue du début à la fin des travaux sans pénaliser le planning d'exécution.

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai global d'exécution de l'ouvrage dans les conditions fixées dans le Calendrier prévisionnel d'exécution.

La date prévisionnelle du début d'exécution est novembre 2016.

## **ARTICLE 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

### **5.1. Cautionnement et garantie exigés :**

Le pouvoir adjudicateur est garanti contre toute revendication en matière de propriété intellectuelle dans les conditions de l'article 8 du CCAG-Tx. L'ouvrage bénéficie des garanties des articles 1792, 1792-2, 1792-6, 1792-4-1 et 1792-4-2 du Code civil et est couvert par une retenue de garantie dans les conditions de l'article 122 et suivant décret n°2016-360. Les candidats souhaitant bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP doivent fournir une garantie à 1<sup>ère</sup> demande couvrant 100% du montant de cette avance.

### **5.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Ces travaux sont financés sur les ressources propres du maître de l'ouvrage et par le biais de subventions.

Le règlement des comptes est globalement effectué en application de l'article 13 du CCAG-Travaux et les paiements sont effectués par virement dans un délai de 30 jours dans les conditions du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Une avance de 5 % du montant du marché calculée dans les conditions de l'article 87 du Code des marchés publics est versée à tout candidat qui n'y renonce pas, après constitution d'une garantie à 1<sup>ère</sup> demande couvrant 100 % du montant de cette avance.

### **5.3. Conditions de participation des concurrents**

Les candidats se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement dont la composition ne peut être modifiée après la remise des candidatures. En cas de groupement, la forme est imposée : le groupement devra être solidaire. Cette demande est motivée par la volonté du pouvoir adjudicateur de toujours avoir un interlocuteur responsable et réactif sur le chantier afin de ne pas engendrer de difficultés d'exécution pour les marchés des autres lots.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

### **5.4. Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail est indiqué dans le cahier des clauses administratives particulières.

## **ARTICLE 6. PROCEDURE APPLICABLE**

### **6.1. Type de procédure**

Il s'agit d'une procédure **d'une procédure adaptée** passé en application des articles 22 et 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

### **6.2 Retrait du dossier de consultation**

Les candidats intéressés auront la possibilité de se procurer gratuitement le dossier de consultation sous format électronique.

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante :  
<https://ipcserve.com/webao/appelsoffre>

Aucun dossier papier ne sera remis par le maître d'ouvrage. Les candidats qui souhaitent un exemplaire papier doivent l'éditer par leurs propres moyens et à leurs frais.

## 6.3 Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est le **05/10/2018 à 12 heures**.

Les offres devront impérativement être remises ou, si elles sont envoyées par la poste, parvenir à destination ou encore, si elles sont transmises par voie électronique, être déposées avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## 6.4 Modalités de remise des offres

### 6.4.1. Dossier à fournir par les candidats à titre d'offre (+ une copie sous format CD-Rom)

#### - **une partie candidature :**

Les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature), Dc2 (déclaration du candidat), NOTI 1 (lutte contre le travail dissimulé) et NOTI 2 (document prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

Il est demandé les éléments indiqués ci-dessous :

- Lettre de candidature (Dc1) avec l'attestation sur l'honneur dûment signé ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Attestation d'assurance en cours de validité, ou le cas échéant, attestation d'une compagnie d'assurance, indiquant que le candidat pourra être assuré pour la nature des travaux et le montant des travaux ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Liste des principaux travaux effectués au cours des 4 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (4 pages maximum) ;
- Une sélection de références significatives et pertinentes est attendue : a minima 3 références d'un montant équivalent ou supérieur ou en rapport avec la nature des travaux objet du marché et au cours des 4 dernières années, justifiée par un certificat de bonne exécution ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai précisé dans la demande. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés.

- **une partie offre et pour chaque lot :**

- L'acte d'engagement et son annexe, éventuellement, relative à la sous-traitance, dûment daté et signé par le candidat ;
- Le CCAP dûment daté et signé par le candidat ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée, datée et signée par le candidat. Pour chaque lot auquel il fait acte de candidature, le candidat remplit le cadre de DPGF sans le modifier et en précisant les prix unitaires correspondant aux quantités indiquées. **NOTA** : En cas de contestation du métré (**écart grossier**), le candidat apporte tous les justificatifs nécessaires (détails de calculs) dans une annexe à la DPGF. Le candidat reste responsable des quantités qui ont permis d'obtenir le prix global et forfaitaire inscrit dans son acte d'engagement.
- Le mémoire technique de 16 pages maximum (toutes les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte) dûment daté et signé par le candidat faisant apparaître :
  - le nombre de personnes et qualité du personnel dédiés à l'exécution du projet (2 pages) (le candidat précisera les moyens humains en phase études, ceux destinés à l'encadrement du projet, ceux dédiés à l'exécution sur le site) ;
  - les moyens matériels dédiés à l'exécution du projet (2 pages) ;
  - la méthodologie d'exécution (12 pages) en faisant ressortir les procédures mises en œuvre pour réaliser le chantier, l'enchaînement des tâches critiques et interface avec les autres lots, les moyens mis en œuvre pour organiser le contrôle qualité, les mesures de sécurité pour le chantier, la prise en compte de l'environnement, du développement durable.
- Attestation sur l'honneur, complétée, datée et signée, certifiant que le candidat a pris connaissance, en compte et approuvé :
  - les CCTP de tous les autres lots
  - l'intégralité des plans remis dans le dossier DCE-EXE-DQE
  - Les rapports de sols
  - Le plan général de coordination (P.G.C.)
  - Les rapports des Contrôleurs Techniques
  - La notice acoustique
  - Le tableau de nomenclature des portes

**Il est demandé aux candidats de joindre dans leur pli une copie sur CD-ROM de l'intégralité des pièces composant la partie offre**

#### **6.4.2. Conditions d'envoi des offres sous forme papier**

Les candidats transmettent leurs propositions sous pli cacheté portant la mention :

**Proposition au marché pour la**

**Construction d'un Equipement Aquatique sur la Commune de La Broque**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**Lot n°12**

**NE PAS OUVRIR**

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :  
Communauté de communes de la Vallée de la Bruche  
114 Grand'Rue  
67 130 SCHIRMECK

Les bureaux de la Collectivité sont ouverts du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H à 17H30.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les Pièces de la partie candidature et les Pièces de la partie offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

### **6.4.3. Modalités générales de dépôt des plis par voie électronique**

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://ipcserve.com/webao/appelesoffre>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Le dossier de consultation pourra être transmis aux candidats sur support physique électronique si cela est autorisé par le règlement de la consultation ;

Certains documents confidentiels ou trop volumineux peuvent être transmis uniquement sur support papier (ou sur support physique électronique pour les documents volumineux). Dans ce cas, il conviendra de mentionner l'adresse du service auprès duquel ces documents pourront être demandés ;

Les modalités de présentation des candidatures et des offres adressées par voie électronique ou sur support physique (deux fichiers ou deux supports distincts) ;

La possibilité d'adresser une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier et ses modalités d'envoi (respect des délais de remise des offres, pli scellé séparé, destruction de la copie non ouverte, comportement en cas de détection d'un programme malveillant) ;

Les catégories de certificats de signature autorisés pour signer électroniquement les documents, dont la liste est disponible à l'adresse suivante : <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats/>

Signature électronique :

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

**ATTENTION :** le fichier constituant l'acte d'engagement doit impérativement être signé électroniquement, la signature du fichier « zip » qui contient plusieurs documents, dont l'acte d'engagement, ne vaut pas signature de chacun de ces documents et est donc insuffisante. En cas de non-respect de cette règle, l'offre du candidat pourra être rejetée par la Commission.

Le candidat s'engage à accepter la re-matérialisation des pièces du marché avant envoi au contrôle de légalité et notification et à accepter de considérer son offre comme juridiquement validée par la personne publique au regard de la conformité de sa signature électronique.

#### Copie de sauvegarde

A titre de copie de sauvegarde, les candidats qui font une proposition par voie électronique peuvent adresser les documents précités à la Collectivité dans les conditions de délais visées à l'article 6.3 du présent règlement de la consultation :

- soit sous la forme papier dans une enveloppe répondant aux conditions de l'article 6.4 du présent règlement de la consultation et portant également la mention « COPIE DE SAUVEGARDE » ;
- soit sur supports physiques électroniques sous plis scellés remplissant les conditions de l'article 6.4 du présent règlement de la consultation portant la mention « COPIE DE SAUVEGARDE ».

#### **6.4.4. Contrôle de l'intégrité des fichiers transmis à titre d'offre**

##### **ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public ou pour les fichiers de la copie de sauvegarde.

**Tout fichier dans lequel un virus informatique est détecté et qui ne pourra pas être réparé ou n'a pas fait l'objet de réparation sera alors réputé n'avoir jamais été reçu.**

## **6.5. Analyse et jugement des plis**

### **6.5.1. Sélection des candidatures**

Assisté de ses services, le pouvoir adjudicateur ouvre les plis arrivés dans les délais et enregistre le contenu.

S'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes de la partie Candidature ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément aux dispositions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

A défaut d'une telle demande ou après complément effectué par les candidats, les candidatures qui ne rempliraient pas les conditions des articles 6.4.1 et/ou 6.4.3 du présent règlement de la consultation sont éliminées par la Commission d'appel d'offres (CAO). Les plis contenant les offres sont alors restitués aux candidats concernés.

La CAO procède ensuite à l'examen des candidatures qui n'ont pas été éliminées dans les conditions précitées et élimine celles qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

- La capacité technique et professionnelle : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature, Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, Liste des principaux travaux effectués au cours des 4 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (4 pages maximum) ; Une sélection de références significatives et pertinentes d'a minima 3 références d'un montant équivalent ou supérieur ou en rapport avec la nature des travaux objet du marché et au cours des 4 dernières années, justifiée par un certificat de bonne exécution.
- La capacité économique et financière : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

### **6.5.2. Jugement des offres**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sont éliminées par la CAO.

Les critères d'attribution du marché retenus sont les suivants :

*Pour tous les lots, le jugement de la Valeur technique et du Délai s'appuieront sur le mémoire technique.*

**55 POINTS POUR LE CRITERE DE LA VALEUR TECHNIQUE**  
**répartis comme suit :**

1 : le nombre de personnes et qualité du personnel dédiés à l'exécution du projet (2 pages). Le candidat précisera les moyens humains en phase études, ceux destinés à l'encadrement du projet, ceux dédiés à l'exécution sur le site. Notation sur 5 points.

2 : Les moyens matériels dédiés à l'exécution du projet (2 pages). Notation sur 5 points.

3 : La méthodologie d'exécution (12 pages). Le candidat précisera les procédures mises en œuvre pour réaliser le chantier, l'enchaînement des tâches critiques et interface avec les autres lots, les moyens mis en œuvre pour organiser le contrôle qualité, les mesures de sécurité pour le chantier, la prise en compte de l'environnement, du développement durable. Notation sur 45 points.

**45 POINTS POUR LE CRITERE DU PRIX**

Le critère sera noté sur la base des indications portées en lettres du montant de l'acte d'engagement selon la formule suivante :

$$(\text{Prix du moins-disant} / \text{Prix du candidat concerné}) \times 45 \text{ points} = \text{Note du Prix}$$

Les 45 points au maximum auxquels peut donner lieu ce critère d'attribution du marché sont attribués au candidat proposant l'offre la moins-disante. Le nombre de points attribués aux candidats suivants est fonction de l'écart avec le candidat moins-disant.

NOTA : Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la DPGF, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

**Pénalités :** Une pénalité de 2 points sera appliquée si le prix proposé est inférieur ou supérieur de 20% à la moyenne des offres remises.

La notation des sous-critères 1 et 2 de la valeur technique se fera de la façon suivante :

| APPRECIATION            | NOTE |
|-------------------------|------|
| aucune information      | 0    |
| insuffisant             | 2    |
| partiellement suffisant | 4    |
| suffisant               | 6    |
| bon/avantageux          | 8    |
| très intéressant        | 10   |

La notation du sous-critère 3 de la valeur technique se fera de la façon suivante :

| APPRECIATION            | NOTE |
|-------------------------|------|
| aucune information      | 0    |
| insuffisant             | 7    |
| partiellement suffisant | 18   |
| suffisant               | 26   |
| bon/avantageux          | 34   |
| très intéressant        | 45   |

### 6.5.3. Attribution du marché

L'offre la mieux classée est alors retenue à titre provisoire en attendant que le candidat concerné produise les certificats de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, à moins qu'il les ait déjà produit dans son offre.

Le délai de remise de ces documents est indiqué dans le courrier qui lui est adressé à cet effet, cependant il ne pourra pas excéder 7 jours calendaires.

## 6.6. Renseignements d'ordre administratif

### 6.6.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) fourni par le pouvoir adjudicateur est composé des pièces listées dans la nomenclature des pièces jointe au DCE.

### 6.6.2. Consultation sur place de documents complémentaires

Sans objet.

### 6.6.3. Visites des lieux d'exécution

Les entreprises peuvent visiter le site, dans le but d'une gestion efficace du marché et dans l'amélioration de la qualité des offres rendues.

### 6.6.4. Coordonnées permettant d'obtenir des renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des offres peuvent être obtenus :

- Renseignements d'ordre administratif et technique :  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE  
114 Grand'Rue  
67 130 SCHIRMECK  
Téléphone : 03.88.97.86.20  
Fax : 03.88.47.46.45  
Courriel : [c.hild@valleedelabruche.fr](mailto:c.hild@valleedelabruche.fr)

Ces demandes de renseignements devront parvenir **par écrit** sur la plate-forme de téléchargement du DCE ou à l'adresse ci-dessus **au plus tard 10 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres.

Des notes de synthèse des « Questions/réponses » seront disponibles sur la plateforme de téléchargement et à prendre en compte dans la remise de l'offre, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

**NOTA :** *Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les « alertes de nouveaux documents ».*

### 6.6.5. Modification de détails du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises (DCE). Les candidats devront alors répondre sur la base du DCE modifié sans pouvoir élever la moindre réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du DCE par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, l'alinéa ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date limite de réception des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'allonger le délai de remise des offres pour des modifications non substantielles uniquement pour le(s) lot(s) concerné(s) après en avoir informé par écrit l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation du/des lots concernés.

#### **6.6.6. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre ou la demande de participation**

Les candidatures comme les offres sont rédigées en Français et chiffrées en Euros.

#### **6.6.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **6.7. Rematéralisation de l'offre sous forme électronique**

Même si son offre à la présente procédure de marché public a été remise par voie électronique ou sur support électronique, le candidat et le titulaire potentiel s'engage, dans tous les cas, à accepter la rematéralisation conforme en mode papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle qui la constitue. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie au pouvoir adjudicateur sous cette forme dans un délai qui ne devrait pas excéder **3 jours ouvrés** à compter de leur réception.

Passé ce délai, son offre sera nulle et non avenue et la même demande sera faite dans les mêmes conditions au second candidat le mieux classé avec les mêmes conséquences. Cette demande sera effectuée ainsi de suite jusqu'à ce qu'un des candidats classés réponde dans les délais.

Il s'engage également à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

### **6.8 Voies de recours**

Le tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix - 67070 STRASBOURG CEDEX) est chargée de l'instance chargée des procédures de recours.

Pour les renseignements sur les recours, s'adresser au greffe du tribunal administratif, tél. : 0388212323, télécopieur : 0388364466, Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Organe chargé des procédures de médiation : comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy (1, rue du Préfet Claude Érignac 54038 NANCY Cedex) tél : 03.83.34.25.65., télécopieur : 03.83.34.22.24., courriel : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr))